



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/INS/13/1

Section institutionnelle

INS

Date: 21 septembre 2018

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Premier rapport supplémentaire: suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT

Objet du document

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 319^e session (octobre 2013), le présent document contient le rapport annuel sur les progrès de la mise en œuvre des initiatives du centenaire présentées dans le rapport du Directeur général à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail (voir le projet de décision au paragraphe 26).

Objectif stratégique pertinent: Tous.

Incidences sur le plan des politiques: Incidences liées au suivi de l'initiative sur les femmes au travail.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre des initiatives compte tenu des orientations fournies par le Conseil d'administration.

Unité auteur: Cabinet du Directeur général (CABINET).

Documents connexes: ILC.102/DG/1A, *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*; ILC.104/DG/I, *L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*; ILC.105/DG/IB, *Initiative sur l'éradication de la pauvreté: l'OIT et le Programme 2030*; ILC.106/DG/I, *Travail et changement climatique: l'initiative verte*; ILC.107/DG/IB, *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité*; GB.319/INS/3/1; GB.322/INS/2; GB.322/INS/13/2; GB.325/INS/15/2; GB.328/INS/17/1; GB.329/INS/6; GB.329/INS/21/1; GB.331/INS/17; GB.334/INS/2/1; GB.334/INS/2/2; GB.334/INS/3/1; GB.334/INS/5; GB.334/LILS/3; GB.334/WP/GBC/2 et GB.334/WP/GBC/3.

Introduction

1. Depuis 2013, à chacune de ses sessions tenues entre octobre et novembre, le Conseil d'administration a examiné les sept initiatives du centenaire proposées par le Directeur général dans son rapport à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail ¹. Le Conseil d'administration a formulé des suggestions concernant le contenu des initiatives et souligné combien il importait de les mettre en œuvre efficacement. Il a attiré l'attention sur la corrélation étroite entre les différentes initiatives et sur la nécessité de poursuivre leur pleine intégration dans les instruments de programmation de l'OIT.
2. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à lui soumettre des rapports annuels sur les progrès accomplis, et le présent document traite chacune des sept initiatives, mais s'intéresse particulièrement à celles qui ne sont pas examinées au titre d'autres questions à l'ordre du jour. De plus amples informations concernant les sept initiatives peuvent être consultées sur les pages Web de l'OIT consacrées aux initiatives du centenaire ².

L'initiative sur la gouvernance

3. L'initiative sur la gouvernance vise à examiner le fonctionnement des structures de gouvernance de l'OIT, dont il s'agit de vérifier qu'elles seront adaptées au deuxième siècle d'existence de l'Organisation. Conformément aux décisions prises précédemment au sujet des réformes structurelles du Conseil d'administration et de la Conférence, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail poursuivra, en octobre et novembre 2018, l'examen approfondi du Règlement de la Conférence et de la Note introductive du *Règlement des réunions régionales* ³. Le Conseil d'administration examinera en outre l'ordre du jour de la 108^e session (juin 2019) de la Conférence et l'établissement de celui des sessions suivantes sur la base de l'approche stratégique et cohérente adoptée à sa 322^e session ⁴.
4. L'initiative sur la gouvernance tient également compte du suivi de l'évaluation de l'impact de la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, 2008, menée à la 105^e session (juin 2016) de la Conférence internationale du Travail. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration en la matière, le Bureau applique son programme de travail et d'autres mesures visant à donner effet à la résolution sur la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, adoptée par la Conférence en juin 2016. Des discussions de suivi doivent se tenir à la 335^e session du Conseil d'administration (mars 2019) concernant une stratégie de développement des capacités institutionnelles des mandants et, à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), concernant un examen à mi-parcours et un rapport sur les progrès réalisés afin de modifier le programme de travail en fonction des enseignements tirés et des résultats de la 108^e session (2019) de la Conférence.

¹ BIT: *Vers le centenaire de l'OIT: Réalités, renouveau et engagement tripartite*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013.

² Voir: <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/centenary/lang--fr/index.htm>.

³ Documents GB.334/WP/GBC/2 et GB.334/WP/GBC/3.

⁴ Documents GB.334/INS/2/1 et GB.334/INS/2/2.

L'initiative sur les normes

5. L'initiative sur les normes a pour objectif de renforcer le consensus tripartite sur un système de contrôle faisant autorité et d'améliorer la pertinence des normes internationales du travail. Cette initiative sera examinée au titre de deux questions à l'ordre du jour de la 334^e session du Conseil d'administration ⁵.

L'initiative sur les entreprises

6. L'initiative sur les entreprises vise à exploiter pleinement le potentiel de collaboration de l'OIT avec les entreprises et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Organisation, y compris la promotion des entreprises durables. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à l'issue de l'examen de l'initiative sur les entreprises à sa 329^e session (mars 2017), le Bureau a poursuivi la mise en œuvre des trois composantes stratégiques principales: politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation. Un rapport complet sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises sera présenté au Conseil d'administration à sa 335^e session (mars 2019).
7. L'OIT a continué de collaborer au siège et sur le terrain avec des entreprises de toutes tailles. Cette collaboration a notamment eu lieu dans le cadre des réseaux d'entreprises existants de l'OIT sur le handicap, les socles de protection sociale et le travail des enfants, et du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite de l'OIT créé en juin 2018. L'OIT est également membre du Réseau mondial pour l'apprentissage. Divers programmes associant le secteur privé sont en cours, notamment le programme Better Work dans le secteur de l'habillement, le Fonds Vision Zéro dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, le programme de formation intitulé «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) axé sur le développement des entreprises, le programme SCORE (Des entreprises durables compétitives et responsables) sur la productivité, et le Programme de finance solidaire sur l'accès au financement, outre les activités de l'Unité des coopératives du BIT visant à promouvoir les coopératives. En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le BIT s'attache à encourager la responsabilité sociale des entreprises dans six pays d'Asie, et cette coopération sera étendue à neuf pays d'Amérique latine. Dans le domaine de la finance sociale, l'OIT collabore avec des institutions financières afin d'expérimenter de nouvelles approches permettant au secteur financier de contribuer à l'Agenda du travail décent. Le Bureau met également en œuvre le programme d'action sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales que le Conseil d'administration a adopté à sa 328^e session (octobre-novembre 2016) et qui associe tous les départements du BIT relevant du Portefeuille des politiques.

L'initiative sur l'éradication de la pauvreté

8. L'initiative sur l'éradication de la pauvreté est le moyen par lequel l'OIT entend contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030). Les délégués ont exprimé avec force leur adhésion à cette initiative, qui faisait l'objet du rapport du Directeur général présenté à la 105^e session (2016) de la Conférence. Le plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021 et le programme et budget pour 2018-19 ont été largement établis par référence au Programme 2030, qui devrait aussi être au cœur du programme et budget pour 2020-21.

⁵ Documents GB.334/INS/5 et GB.334/LILS/3.

9. L'OIT a continué de combiner action sur le plan national et action sur le plan international dans le cadre de cette initiative. Une plate-forme ressource sur le travail décent au service du développement durable a été mise en ligne en mai 2018 dans quatre langues (français, anglais, espagnol, russe). Des conférences avec les mandants tripartites ont été organisées dans plusieurs pays afin d'aider à la préparation des contributions aux stratégies nationales de développement durable. Sur la base des contenus techniques et des supports de communication élaborés plus tôt, plusieurs notes sur les objectifs de développement durable (ODD) ont été ajoutées à la série de notes sur les ODD traitant de questions thématiques comme les compétences pour l'emploi, la participation du secteur privé au travail décent et les normes internationales du travail. Un supplément d'assistance technique a été fourni pour aider les pays à collecter les données nécessaires au suivi des indicateurs de réalisation des ODD. Dans le cadre de l'approche commune du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays (stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques), l'OIT a participé à des missions interinstitutions en Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, en Gambie, au Mali, au Soudan et en Ukraine.
10. Au niveau mondial, l'OIT s'est davantage impliquée dans plusieurs partenariats en faveur de la réalisation du Programme 2030, tels que: l'Alliance 8.7, qui vise à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, et compte désormais quelque 200 partenaires qui se sont engagés officiellement; l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, qui a lancé une plate-forme de mobilisation à l'intention de ses 43 partenaires et se concentre sur l'action et son impact au niveau national, d'abord en Afrique de l'Ouest; le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, qui réunit plus de 17 organismes des Nations Unies mettant en œuvre l'initiative «Unis dans l'action» dans de nombreux pays, et qui a créé une rubrique thématique sur la protection sociale dans le cadre du nouveau Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées; la Commission de haut niveau sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, qui a élaboré le programme «S'engager pour la santé» et un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires; la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC), dont il est fait mention plus en détail ci-après; et le *Global Deal*, qui a notamment publié le rapport phare intitulé *Building Trust in a Changing World of Work*. En juillet 2018, l'OIT a participé à plusieurs manifestations dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, lors de son examen annuel des progrès accomplis vers la réalisation des ODD, organisé sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies. En 2018, le forum s'est tenu sous le thème «Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes», l'accent étant mis en particulier sur l'ODD 6 (accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement), l'ODD 7 (accès de tous à des services énergétiques), l'ODD 11 (villes durables), l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables), l'ODD 15 (écosystèmes, forêts et lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'appauvrissement de la biodiversité) et, comme chaque année, l'ODD 17 (moyens de mise en œuvre).
11. La discussion générale à la 107^e session (2018) de la Conférence internationale du Travail sur la coopération efficace pour le développement à l'appui des ODD a permis de mettre en évidence les liens entre le travail décent et le Programme 2030, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et d'associer les mandants. Au cours des prochains mois, le Bureau entend donc intensifier encore ses efforts en matière de coopération pour le développement à l'appui des ODD, en tenant compte des orientations que le Conseil d'administration lui donnera sur la mise en œuvre des conclusions de la Conférence⁶. A ce stade, ces efforts devraient consister à présenter les progrès réalisés concernant les indicateurs de la catégorie III (pour lesquels une méthode de calcul et des normes sont en cours d'élaboration)

⁶ Document GB.334/INS/3/1.

à la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (10-19 octobre 2018), sur la base des travaux et des discussions tripartites concernant l'indicateur 8.b.1 relatif à l'emploi des jeunes, l'indicateur 8.8.2 relatif aux droits du travail et l'indicateur 10.7.1 relatif au coût du recrutement des travailleurs migrants. Un manuel statistique sur les indicateurs des catégories I et II (pour lesquels il existe déjà des méthodes de calcul et des normes établies au niveau international), et dont le BIT s'est vu confier la charge, doit être diffusé à cette 20^e conférence. Des consultations nationales et des activités de renforcement des capacités ont été menées dans plusieurs pays concernant l'établissement de rapports sur les indicateurs de réalisation des ODD et de liens avec les recueils nationaux de données.

L'initiative verte

12. L'initiative verte vise à concrétiser le potentiel de création d'emplois décents associé à la «transition juste» vers un modèle de développement durable à faible émission de carbone et à favoriser la participation des mandants tripartites à ce processus dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015. Le rapport présenté par le Directeur général à la 106^e session (2017) de la Conférence portait sur cette initiative, qui avait suscité l'adhésion massive des délégués. Depuis la discussion que le Conseil d'administration a consacrée à cette initiative à sa 331^e session (octobre-novembre 2017), le BIT a renforcé son rôle de référence pour les questions concernant les liens entre changement climatique, travail décent et transition juste pour tous, contribuant à la définition des grands enjeux internationaux tout en accordant l'attention voulue aux priorités régionales. En novembre 2017, le BIT a travaillé en étroite collaboration avec la République des Fidji, qui a présidé la 23^e session de la Conférence des Parties (COP 23) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans le but de proposer des conseils techniques et de promouvoir le dialogue tripartite en vue de la prise en compte systématique des diverses composantes du travail décent dans les politiques relatives aux changements climatiques. En décembre 2017, le BIT et le secrétariat de la CCNUCC ont organisé de concert le premier Forum mondial sur une transition juste. Cette rencontre, qui s'est déroulée au siège de l'OIT, a offert à des représentants tripartites de plus de 30 pays et d'instituts de recherche de premier plan la possibilité de faire le point sur les enseignements à retenir des expériences nationales, des travaux de recherche et des programmes de coopération technique. Le BIT a par ailleurs fourni des conseils techniques pour le dialogue informel de haut niveau qui s'est tenu lors de la 107^e session (2018) de la Conférence internationale du Travail; cette réunion a été organisée à la demande de la République des Fidji pour des représentants de pays du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que de la Pologne, en prévision de la COP 24, qui aura lieu en décembre 2018 sous la présidence de la Pologne.
13. Les activités de conseil destinées à soutenir la mise en œuvre au niveau national des *Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015, se sont poursuivies, l'accent étant mis sur les pays les plus exposés aux désordres environnementaux et confrontés à d'importants déficits de travail décent. En juin 2018, l'OIT s'est officiellement affiliée au NDC Partnership, réseau d'organisations qui s'emploient à soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. L'édition 2018 du rapport phare annuel du BIT *Emploi et questions sociales dans le monde* est intitulée «Une économie verte et créatrice d'emploi». Ce rapport, qui vient étayer par de nouvelles données probantes la thèse selon laquelle la transition vers des économies sobres en carbone et faisant un usage rationnel des ressources, devrait permettre des gains nets d'emplois, présente d'importantes innovations mises en œuvre dans le domaine de la protection sociale et des formations dédiées aux emplois verts.

14. La décision du Conseil d'administration de faire de la transition juste vers un environnement durable un élément transversal déterminant du programme et budget pour 2018-19 s'est traduite par la prise en compte encore plus poussée des enjeux environnementaux dans les programmes et projets de l'OIT; de ce fait, la quasi-totalité des résultats stratégiques de l'Organisation englobent désormais des produits spécifiques sur la transition juste vers la durabilité environnementale. Les activités de renforcement des capacités des mandants et du personnel continuent de prendre de l'ampleur face à la demande croissante d'outils et de stratégies concrètes. Le nouveau programme de formation sur la transition énergétique, introduit au Centre international de formation de l'OIT en 2018, complète les formations existantes consacrées à la gestion et au recyclage des déchets, aux bâtiments écologiques et à une transition équitable vers un environnement durable. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'OIT a participé activement à la formulation d'un cadre commun des Nations Unies pour la durabilité environnementale et sociale.
15. Pendant l'année à venir, le BIT va continuer de fournir aux pays les conseils, outils et connaissances qui permettront d'élargir et d'intensifier l'application du cadre pour une transition juste au niveau national. Il va s'employer à renforcer les capacités de recherche et d'analyse de ses Etats Membres et utilisera à cet effet un nouveau guide de formation sur la mesure et la modélisation des répercussions sociales et sur l'emploi des politiques climatiques et des politiques de développement durable, intitulé *How to measure and model social and employment outcomes of climate and sustainable development policies*; le BIT s'attachera à mettre en lumière l'incidence sur les questions sociales et sur l'emploi des initiatives qui se multiplient à l'échelon planétaire et au niveau national en vue d'instaurer une économie circulaire et économe en ressources; à renforcer ses partenariats stratégiques avec les organismes du système des Nations Unies et à piloter des initiatives visant à accorder une place prépondérante aux questions relatives au travail décent et à la transition juste dans les démarches communes engagées par les Nations Unies au titre de l'Accord de Paris, notamment dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) établi avec quatre autres organismes et programmes des Nations Unies.

L'initiative sur les femmes au travail

16. L'objectif de l'initiative sur les femmes au travail est d'identifier les obstacles qui continuent de compromettre l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes au travail et de définir des mesures novatrices pour venir à bout de ces obstacles. Les mandants tripartites ont participé activement aux débats qui se sont tenus dans le cadre du Sommet sur le monde du travail organisé pendant la 106^e session (2017) de la Conférence, ainsi qu'aux discussions consacrées au rapport présenté par le Directeur général à la 107^e session (2018) de la Conférence, intitulé «L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité». Le rapport définit cinq pôles d'action et propose que l'OIT entame son deuxième siècle d'existence en donnant une nouvelle impulsion en faveur de l'égalité. Le rapport a fait l'objet de 205 déclarations en séance plénière, de la part de délégués unanimes à reconnaître qu'une approche routinière ne suffira pas à instaurer l'égalité entre les sexes, et généralement favorables aux cinq pôles d'action proposés. De nombreux délégués ont signalé les démarches entreprises par leur pays au titre d'un ou plusieurs de ces pôles d'action, insistant sur leur caractère interdépendant ainsi que sur la nécessité de les appréhender de manière globale. Des appels ont été lancés en faveur de la formulation d'engagements et de l'adoption de mesures concrètes.
17. Au cours de la période qui a précédé la discussion de la Conférence de 2018, et depuis la tenue de cette discussion, l'OIT a poursuivi les activités prévues au titre de l'initiative sur les femmes au travail, notamment le programme consacré aux femmes d'affaires et aux femmes cadres, en s'appuyant récemment sur des publications du Honduras, de l'Inde et du Panama. Ces rapports seront utilisés pour l'établissement d'un prochain rapport mondial sur

les femmes chefs d'entreprise et cadres. Un manuel sur la négociation collective et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est sur le point d'être achevé. Les mandants ont pu exprimer leurs points de vue et faire part de leur expérience dans le cadre d'une Conférence régionale sur les femmes et l'avenir du travail en Asie et dans le Pacifique organisée conjointement par l'OIT et le gouvernement australien à Bangkok au début de 2018.

18. Un rapport du BIT intitulé «Prendre soin d'autrui: un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent» a été publié en juin 2018. Il s'appuie sur une abondance de données et d'études pour cerner la nature et le volume respectifs des soins de proximité, rémunérés et non rémunérés, appréhender la relation entre les deux et définir un cadre qui permet de donner aux soins à la personne la place qui leur revient. Deux manuels de formation consacrés respectivement aux travailleuses domestiques migrantes et aux réfugiées seront publiés prochainement en vue de leur utilisation au niveau national, initialement en Jordanie et au Liban. En vue d'accélérer la mise en œuvre des mesures relatives à l'égalité de rémunération, une coalition multipartite – l'EPIC – a été instituée à l'échelle mondiale en septembre 2017, en partenariat avec l'OCDE et ONU-Femmes. Cette initiative a été reprise en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique, et le Comité directeur de l'EPIC s'est réuni pour la première fois à Genève en mai 2018 pour définir son mandat, les critères de participation et un plan de travail. En septembre 2018, l'EPIC tiendra à New York une réunion de haut niveau consacrée aux annonces de contributions qui coïncidera avec l'ouverture de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En vue d'approfondir la base de connaissances sur l'égalité de rémunération, le BIT consacrera son *Rapport mondial sur les salaires 2018/19* aux inégalités de salaires et de revenus entre les hommes et les femmes.
19. Des activités ont été menées aux niveaux national et régional – notamment en Amérique latine, au Cambodge, en Côte d'Ivoire et en Jordanie – pour tenter d'apporter des éléments de réponse aux problématiques touchant aux soins à la personne, à l'égalité de rémunération, à la violence et au harcèlement, ainsi qu'aux interactions entre ces questions. D'autres activités, actuellement en cours de planification, seront mises en œuvre dans les pays en vue de poursuivre l'élimination des obstacles structurels qui compromettent la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. A la 107^e session de la Conférence internationale du Travail, les mandants ont tenu une première discussion sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, thème revêtant une dimension de genre toute particulière. La deuxième discussion se déroulera lors de la 108^e session (2019) de la Conférence en vue de l'adoption d'une convention complétée par une recommandation.
20. En 2019, le BIT publiera un nouveau rapport sur l'avenir des femmes au travail en s'appuyant sur les données qu'il aura recueillies: volume et qualité des emplois occupés par les femmes, inégalités de revenus, soins à la personne, violence et représentation. Le rapport précisera les principes directeurs et les composantes thématiques de la nouvelle campagne en faveur de l'égalité, ainsi que les mesures et échéances y afférentes.

L'initiative sur l'avenir du travail

21. Cette initiative repose sur un examen approfondi de l'avenir du travail qui fournira au BIT les outils d'analyse lui permettant de poursuivre pendant son deuxième siècle d'existence la mission qui lui incombe dans le domaine de la justice sociale. S'appuyant sur les résultats obtenus lors de la première étape de l'initiative, au cours de laquelle quelque 110 pays ont organisé des concertations nationales tripartites sur le sujet, le Conseil d'administration, à sa 329^e session (mars 2017), a autorisé le Directeur général à instituer la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Cette commission est composée de 28 personnalités éminentes, réputées pour leurs accomplissements et leur discernement remarquables, qui y siègent à

titre personnel. Dûment constituée en août 2017, la commission s'est déjà réunie à trois reprises, la quatrième et dernière réunion devant se dérouler dans le courant du mois de novembre 2018.

22. Lors de ses réunions, la Commission mondiale a examiné de nombreux aspects de l'avenir du travail. Ces réunions ont été complétées par une série de dialogues sur les politiques organisés par le BIT en collaboration avec des experts, des instituts et des organismes dans le but d'examiner en profondeur des questions jugées importantes par la commission: l'apprentissage tout au long de la vie (12 avril 2018); l'avenir du travail dans l'économie rurale (16 avril 2018); l'intelligence artificielle et les diverses technologies numériques au service du travail décent et des entreprises durables (27 avril 2018); la mesure et la valorisation du travail et du bien-être, au-delà du PIB (10 mai 2018); la croissance inclusive, le développement et l'alignement des pratiques du secteur privé sur les objectifs du Programme 2030 (14 mai 2018). Le BIT a noué des contacts avec d'autres organisations internationales travaillant sur l'avenir du travail et a tenu des séances d'information avec les Etats Membres lors de la 332^e session (mars 2018) du Conseil d'administration et de la 107^e session (2018) de la Conférence internationale du Travail.
23. Le rapport de la Commission mondiale, qui doit être publié le 22 janvier 2019, sera concis, stratégique et pragmatique. Dans la perspective de leur participation à la 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail, les Etats Membres sont invités à organiser des manifestations après la publication de ce rapport, afin qu'il puisse faire l'objet d'examens et de débats approfondis au niveau national. Si le contexte national le permet, ces événements pourraient être associés à des manifestations destinées à commémorer et célébrer les réalisations et le destin commun des Etats Membres de l'OIT.
24. La 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail sera le point d'orgue de l'année du centenaire. Le Conseil d'administration a décidé que la Conférence devrait être consacrée principalement à l'examen de l'avenir du travail et à d'autres composantes du centenaire. La Conférence sera saisie du rapport de la Commission mondiale et devrait adopter un important document final sur l'avenir du travail qui constituera l'aboutissement de l'initiative concernée. L'organisation des débats de la Conférence fera l'objet d'une discussion séparée lors de la 334^e session du Conseil d'administration ⁷.

Conclusion

25. A sa 319^e session (octobre 2013), le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre des initiatives du centenaire dans le but d'aider l'Organisation à célébrer son siècle d'existence en étant pourvue d'une identité forte et d'un axe stratégique clairement défini, mais aussi d'un message et de moyens d'action adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Depuis cette date, des activités ont été menées dans les domaines présentés ci-dessus et dans les précédents rapports soumis au Conseil d'administration. Les initiatives ont été intégrées dans les instruments de programmation de l'OIT. Sachant que des décisions vont être adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 108^e session (2019), il serait sans doute opportun d'intégrer les activités de suivi correspondantes dans le programme et budget pour la période biennale 2020-21, et ainsi de mener à terme le processus de présentation de rapports annuels sur la mise en œuvre de ces initiatives.

⁷ Document GB.334/INS/2/2.

Projet de décision

26. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général:*

- i) de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ces initiatives;*
- ii) d'intégrer la poursuite de la mise en œuvre des initiatives du centenaire dans le suivi de la 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail.*